

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

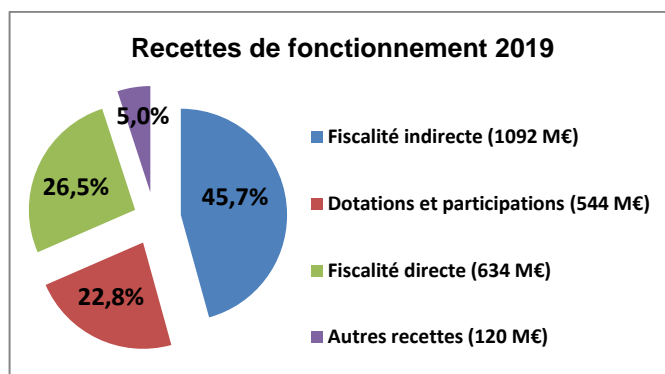
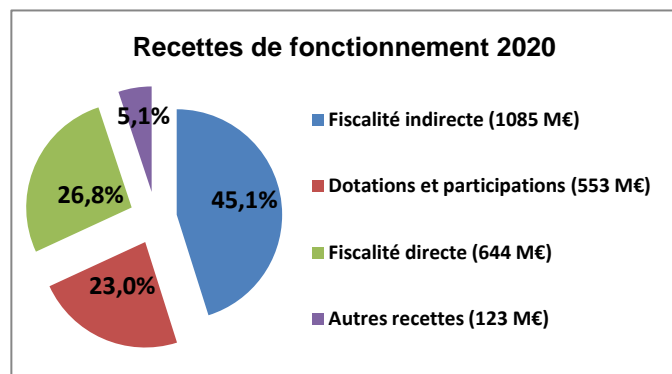
INFORMATION DES CITOYENS

(Article L.3313-1 du code général des collectivités territoriales)

L'année 2020 a été marquée par une crise mondiale tant économique que sanitaire. A l'échelle départementale, l'ensemble des moyens financiers et humains ont été déployés pour soutenir les provençaux tant sur le plan sanitaire (distribution de masque, de gel hydro alcoolique, mise en place de centres de vaccination...) qu'économique avec un soutien fort apporté aux entreprises partenaires du CD13, au monde du sport, de la culture...

Pour autant, l'Assemblée tient ses engagements en n'augmentant pas les impôts et en restant un acteur incontournable en matière d'investissement local pour l'aménagement et l'équipement du territoire.

Les recettes de fonctionnement : 2.404 M€¹ (+0,6 %)



NB : hors cessions et provisions.

- la fiscalité directe 643,7 M€ (+1,6%)

Les recettes de fiscalité directe sont en progression de 10,1 M€ sur l'exercice. Le reversement par la Région d'une partie de la CVAE transférée est stable à 95,6 M€. Les autres chiffres composant la fiscalité directe sont le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) (401,8 M€), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui progresse de 1,2 M€ à 135,3 M€ et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) (9,3 M€). Les rôles supplémentaires des différentes taxes se sont élevés à 1,8 M€ (- 1,7 M€).

- la fiscalité indirecte : 1.084,7 M€ (-0,7%)

Le produit fiscal indirect 2020 est en baisse de 0,7% (-7,3 M€). Il est notamment composé du produit des DMTO (450,6 M€), en baisse de 2,1% (-9,8 M€) ou encore de la taxe d'aménagement (TA) pour un montant de 11,5 M€. Le Département perçoit également le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (369,1 M€), celui de la taxe sur les conventions d'assurances (230,9 M€) ou encore de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) (21,1 M€). Le produit de la taxe additionnelle à la taxe de séjour a été de 1,5 M€. Concernant les DMTO, malgré un effondrement du produit lors du premier confinement, le résultat de l'année 2020 peut être considéré comme satisfaisant. La chute de 2,1% est très proche de la constatation nationale (-1,8%). Au-delà des DMTO, certains postes de fiscalité indirecte (TA, TCFE) semblent eux aussi affectés par la crise sanitaire.

- les concours Etat / Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : 552,7 M€ (+1,7%)

Cette rubrique, composée de crédits d'Etat ou de la CNSA, progresse de 9,1 M€ (+1,7%). Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'exercice 2020 représente 300,4 M€. Celui-ci est en baisse de 1,2 M€ (-0,4%). Quant à la dotation générale de décentralisation (DGD), elle reste inchangée depuis plusieurs années avec 11,9 M€. La dotation de compensation péréquée (DCP) est de 20,6 M€, en progression de 7,2% (+1,4 M€). En revanche, les allocations compensatrices de fiscalité directe, qui s'élèvent à 11,1 M€, sont en retrait de 1 M€ (-8,4%). De même, la ressource allouée au Département au titre de la péréquation des DMTO est elle aussi en baisse (9,4 M€ ; -3,2 M€). La recette de FCTVA de fonctionnement est relativement stable (1,1 M€). Elle est proportionnée aux dépenses d'entretien éligibles effectuées l'année précédente. Parmi les ressources exceptionnelles en provenance du budget de l'Etat, il convient de citer deux éléments complémentaires. Un versement de 3,4 M€ représente la contribution de l'Etat à la charge de 13 M€ assumée par le Département lors de l'achat de masques pendant la crise sanitaire. Une somme de 0,8 M€ correspond à la part du Département sur le fonds de stabilisation de 115 M€.

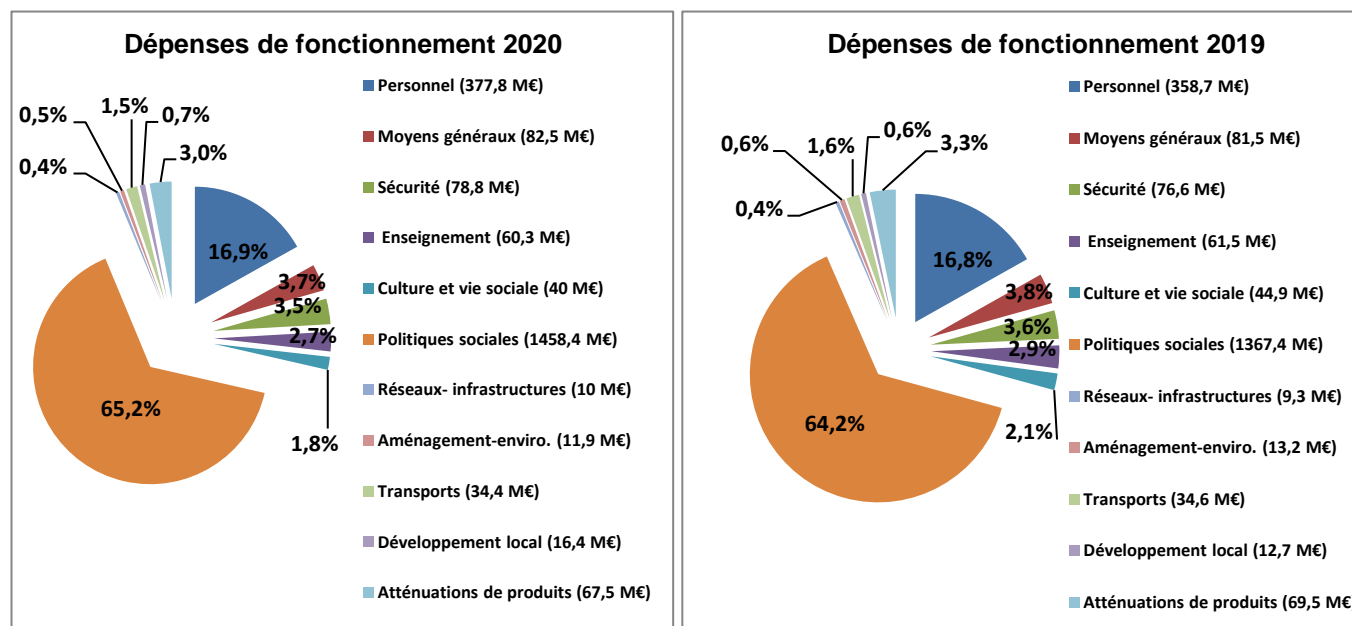
¹ Recettes réelles de fonctionnement hors cessions et reprises de provisions.

Ce fonds vise en à accompagner les départements qui connaissent des difficultés particulières en raison de la dynamique des allocations individuelles de solidarité (AIS). Par ailleurs, des dispositifs de compensation garantissent la neutralité financière de la réforme fiscale de 2011 : le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) (37,7 M€) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) (41 M€), tous deux gelés entre 2019 et 2020. Le Département est également attributaire d'une compensation de 15 M€ au titre du fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI), chiffre proche de celui de 2018, en hausse de 13,2% (+1,7 M€). Les concours versés par la CNSA pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), des prestations de compensation du handicap (PCH) et de la dotation pour la maison départementale des personnes handicapées s'élèvent à 100 M€ (+7,5%).

- les autres produits : 123 M€

Les recettes et participations du secteur social sont de l'ordre de 101,8 M€. Les autres ressources proviennent notamment des produits des services et du domaine et ventes diverses, de participations, de produits financiers et de recettes exceptionnelles.

Les dépenses de fonctionnement : 2.238 M€² (+5,1%)



- les dépenses d'aide sociale et de solidarité : 1.458,4 M€

La progression de ces dépenses est de 6,7% en 2020, soit une hausse de 91 M€ et près de 83% de la croissance des charges. Les charges des AIS passent de 748,7 M€ à 794 M€ (+45,4 M€), soit une croissance de 6,1%. En moyenne, sur la période 2012-2020, la progression des AIS aura été de 3,9% l'an. Les allocations du RSA augmentent de 7,2% en 2020 (506,3 M€), pour une moyenne de +3,6%. Les dépenses d'APA représentent 175,3 M€ et progressent de 3% (effet bénéficiaires et tarifs) contre une moyenne annuelle 2012-2020 de 2,3%. Enfin, la PCH atteint 112,4 M€ et continue de connaître une forte croissance (+6%). Pour mémoire la moyenne sur la période de référence est de +9,6% l'an pour la PCH. Au-delà des aspects AIS, les politiques des personnes du bel âge et des personnes handicapées, majoritairement de l'hébergement, représentent près de 320,9 M€, en croissance de 3,7% (+11,4 M€). La politique d'insertion concerne aussi les contrats aidés ou actions de formation pour 42,9 M€. Le Département veille également sur les séniors, 13 maisons du bel âge (MBA) ont vu le jour en 2020. Désormais, 35 MBA sont ouvertes et un dispositif itinérant permet d'irriguer certains secteurs plus difficiles d'accès. Pour la seule année 2020, la fréquentation a été de 51.811 visiteurs (pour 14.366 usagers inscrits), 52.622 actions ont été menées (sorties, activités, aide administrative, prévention). Le domaine de l'aide sociale à l'enfance (230,6 M€ hors assistants familiaux) est encore en 2020 aussi dynamique qu'en 2019 (+14,5%/+29,2 M€), porté par les problématiques d'hébergement, en particulier des mineurs non accompagnés. Enfin, les dépenses de santé s'élèvent à 19,8 M€.

² Dépenses réelles de fonctionnement hors provisions – approche fonctionnelle.

- la sécurité : 78,8 M€

Le volet sécurité couvre principalement les dépenses de prévention incendie et de protection des massifs forestiers (+2,8%/+2,2 M€). Il s'agit notamment du financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (65,7 M€ ; +2,8%/+1,8 M€) et du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPPM) (10 M€).

- les transports : 34,4 M€

Cette compétence est essentiellement constituée par 31,8 M€ de compensation de transfert à la Métropole Aix-Marseille et 2,4 M€ au titre du fonctionnement du syndicat mixte des traversées du delta du Rhône (SMTDR).

- l'éducation et la politique en faveur des collèges : 60,3 M€

Le plan « Charlemagne », amorcé en 2017 se poursuit. Il a pour objectif, sur la période 2017 - 2027, la modernisation et la sécurisation de l'ensemble des établissements, le 100% numérique avec la distribution de tablettes à contenu pédagogique aux collégiens et un meilleur accompagnement dans la scolarité des citoyens de demain. Le coût du programme est évalué à 2,5 milliards d'euros, dont près de la moitié en fonctionnement. Lors de la rentrée 2020/2021, un kit de fournitures scolaires a été remis à l'ensemble des 102.000 élèves des 188 collèges publics et privés sous contrat que compte le Département.

- la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 40 M€

Les aides du Département permettent le financement et l'organisation de nombreuses actions et événements, dont les plus connus sont : les dimanches de la Canebière, le bal patriotique, le Marseille-Cassis, l'Open13 de tennis, le Mondial la Marseillaise à pétanque, les chants de Noël, la réalisation de MPG 2019 année de la gastronomie en Provence avec plus de 1.000 événements et 2 millions de participants. En 2020, malgré la crise de Covid-19, le Département a maintenu une grande partie de ces financements afin de soutenir l'ensemble des partenaires dans un secteur déjà éprouvé par le désengagement de l'Etat. Toutefois, le budget investi en 2020 est en retrait de près de 4,9 M€ dans ces domaines (-11%).

- le développement local, l'agriculture et l'aménagement du territoire : 38,4 M€

Le domaine routier (entretien, fonctionnement des ateliers, transfert de compétences) représente à lui seul 9,7 M€ de cette rubrique. Les interventions en faveur de l'agriculture (6,3 M€) et du tourisme (5,5 M€) pèsent pour 11,8 M€. Enfin, les autres actions (16,9 M€) englobent différentes interventions autour de l'environnement, du logement ou encore de la politique de la ville. Cette rubrique est en progression de près de 9% (+3,1 M€).

- Les dépenses de moyens généraux : 533,8 M€

Il est question ici des charges de personnel, des moyens logistiques, mais encore du service de la dette, des dotations aux provisions ou des fonds de péréquation.

- les charges de personnel : 377,8 M€

Les dépenses de personnel progressent de 19,2 M€. Cette augmentation s'explique principalement par la poursuite du déploiement du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP et l'accord PPCR, mais également par la prise en charge des emplois aidés et le renforcement des équipes de terrain (maisons du bel âge, services sanitaires et sociaux...). La collectivité a également fait le choix de soutenir son personnel au travers de différentes mesures lors de la crise sanitaire (versement d'une prime Covid-19, maintien des tickets restaurants...). Cet effort a représenté 4,8 M€, soit 25% de la hausse.

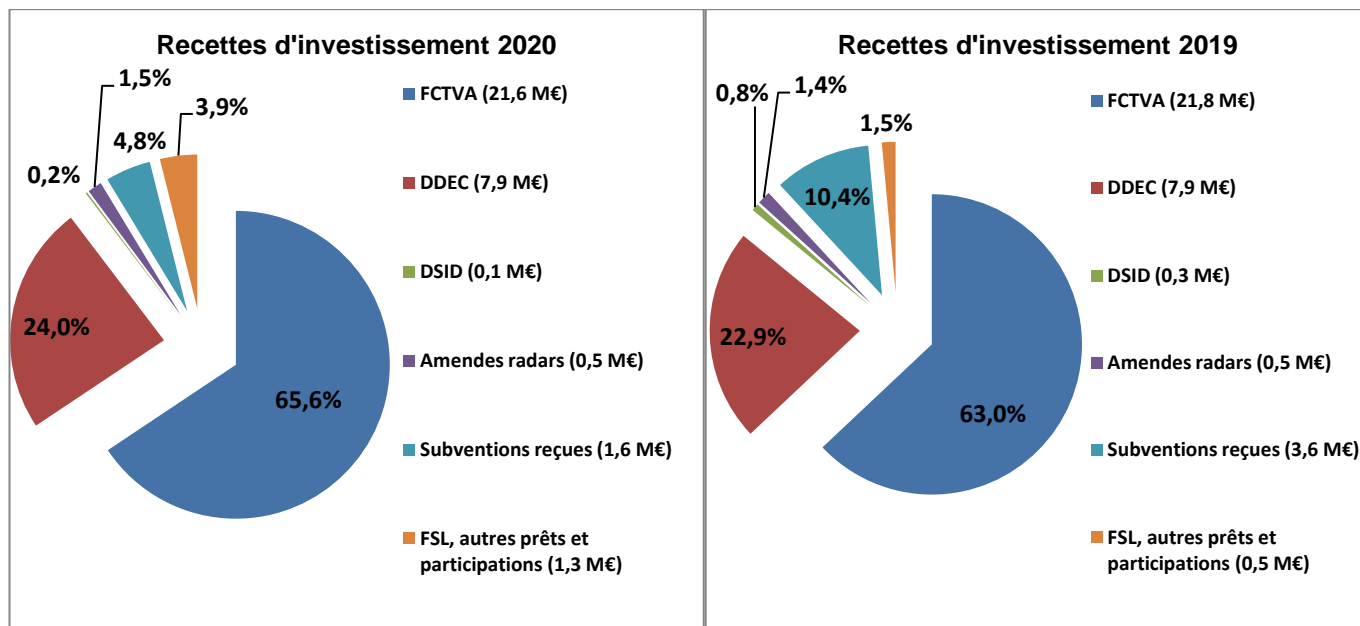
- les dépenses d'administration générale de la collectivité : 156 M€

Cette catégorie de dépenses se divise en plusieurs parties distinctes : les moyens généraux stricts, la dette, les atténuations de produits et les dotations aux provisions. Les trois dernières s'imposent au Département (contentieux et risques, péréquation...).

Les intérêts d'emprunt de la dette (14,4 M€), malgré une hausse des encours, ont été contenus (+0,3%). Les autres moyens (68,1 M€) sont en hausse de 0,9 M€ en 2020 (+1,4%). On y trouve notamment les services généraux et la sécurité (28,4 M€), l'informatique (12,9 M€), des frais de communication et de protocole (3,5 M€). Du fait d'une activité réduite sur certains plans, le Département a ainsi maîtrisé les dépenses de moyens généraux en 2020.

Enfin, il convient de préciser que dans le contexte sanitaire et économique très compliqué de 2020, le Département a su maintenir l'ensemble de ses missions malgré différents épisodes de confinement. La solidarité envers l'ensemble des habitants des Bouches-du-Rhône a été garantie. Un budget de fonctionnement de plus de 65 M€ a été consacré aux seules dépenses de crise.

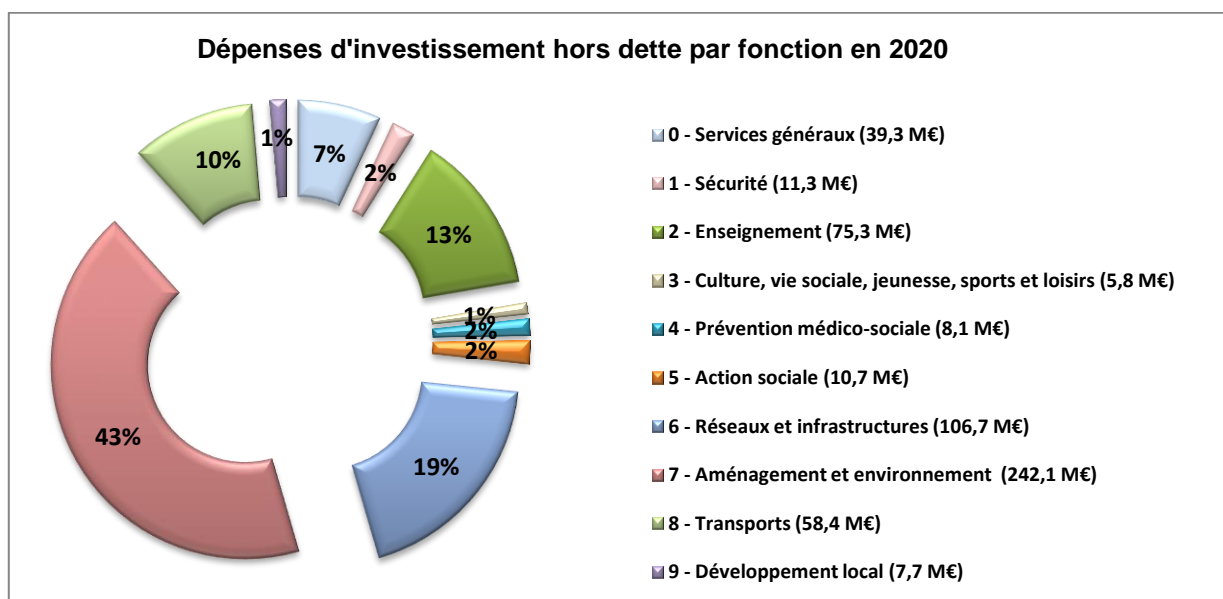
Les recettes d'investissement : 33 M€ (-4,6%)



En 2020 le FCTVA est en légère diminution. Comme pour le fonctionnement, il est lié aux investissements éligibles réalisés l'année précédente. La dotation d'équipement des collèges (DDEC) est reconduite ; elle est gelée depuis plusieurs années désormais. Le produit lié aux radars automatiques est relativement constant avec 0,5 M€ de dotation reçue. La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) a été réformée en 2019. Les nouvelles règles de fonctionnement conduisent dans un premier temps à une rétractation du produit reçu. Une montée en puissance devrait intervenir en 2021, d'autant plus que des crédits exceptionnels ont été mis en place dans le cadre du plan de relance Etat. Les subventions reçues sont en retrait en particulier dans les domaines de la culture, de l'éducation, et des routes. Là aussi, les ressources sont conditionnées à la réalisation de travaux.

Les investissements : 565,4 M€

La section d'investissement s'élève à 637,2 M€. Hors dette, les dépenses d'investissement sont de 565,4 M€, soit une augmentation de près de 7,6% (39,9 M€). Les subventions d'équipement affichent une augmentation de 4,7%, représentant 380,3 M€ et 67,3% des dépenses d'investissement. La collectivité a aussi exécuté un investissement direct de 180,8 M€ (32%).



Les équilibres financiers du Département

L'épargne brute (toutes opérations incluses) représente 173,3 M€ en 2020, en recul par rapport à l'exercice antérieur. Les dépenses obligatoires d'aide sociale représentent 87% de la hausse des charges sur cet exercice (+104,5 M€ toutes opérations incluses). Côté recettes, la baisse des DMTO (-10 M€) n'a fait qu'accentuer une situation financière déjà compliquée par la crise. Le capital de la dette remboursé s'est chiffré à 71,7 M€. Ainsi, l'épargne après financement de la dette avoisine les 101,6 M€, soit près de 18% du financement des dépenses d'investissement. L'endettement au 1er janvier 2021 représentait 1.409,6 M€ (dont une avance temporaire sur DMTO de 22,3 M€). Selon les derniers chiffres fournis par les services de la direction générale des finances publiques (DGFIP), la solvabilité (encours de dette/épargne brute) des départements de plus d'un million d'habitants ressort à 5,1 ans en 2020. Les données relatives au Département sont de 5,9 ans, soit légèrement au-dessus de la moyenne.